

Une séance spéciale du Conseil de Bristol est tenue le 10 décembre, 2024 à 19h00 à l'Hôtel de ville selon le Code municipal avec le maire Brent Orr, et les conseillers, Valerie Twolan-Graham, Archie Greer, Meaghan McConnell, Greg Graham, Kim Crawford et Debbie Kilgour. Le but de la réunion était d'adopter le budget 2025 et le plan d'investissement en capital sur 3 ans pour les années 2025, 2026 et 2027.

Chaque catégorie du budget a été revue et discutée.

**(24-12-143)** Il est proposé par le Conseiller Graham que le budget 2025 soit adopté comme présenté avec des revenus de 3 951 643\$ et des dépenses de 3 951 643\$. Le taux général de la taxe sera de 36.5 cents par tranche de 100.00\$ de l'évaluation; les services de la S.Q. seront de 6 cents par tranche de 100.00\$ de l'évaluation; les coûts de la MRC seront de 11 cents par tranche de 100.00\$ de l'évaluation; donc pour un total de 54 cents par tranches de 100.00\$ de l'évaluation. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(24-12-144)** Il est proposé par la Conseillère Kilgour que le taux d'intérêts sur les arriérages demeure à 18%; les roulottes non entrées au rôle d'évaluation seront facturées au taux de 10.00\$ par mois payable en avance. Le service de cueillette des déchets pour le Village de Bristol, Norway Bay, Pontiac Station et Pine Lodge va augmenter à 85.00\$ pour la saison, et ce, pour tous les propriétaires de chalet et de résidence situés à l'intérieur des secteurs suivants:

- 1) Le Village de Bristol à partir du sud de la voie ferrée incluant le Lot 3-1, Rang 1, et toute la portion du village de Bristol et le chemin River jusqu'à Norway Bay;
- 2) Le secteur de Norway Bay à partir des Lots 8 à 13, Rang 1 inclusivement;
- 3) Tout le secteur immédiat de Pontiac Station et le chemin Keon;
- 4) Le secteur de Pine Lodge incluant les lots 4A et 5A le long du chemin River.

Tous les propriétaires d'un chalet ou une résidence doivent payer le frais de cueillette de déchets. Le service sera offert à partir de la longue fin de semaine de mai jusqu'à la fin de semaine de l'Action de Grâce, en octobre.

Une taxe "Environnementale" d'un montant de 115.00\$ est payable par tous les propriétaires qui ont une habitation sur leur propriété. Cette taxe est réduite à 55.00\$ pour tous les lots vacants. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

### **3 ans Plan d'investissement en capital 2025, 2026 & 2027**

#### **Pour l'année 2025**

Rénovation de la caserne # 1 – Phase 2	100 000 \$ fonds municipaux
Réparation et pavage de routes municipales	340 000 \$ fonds municipaux & TECQ
Restauration de la jetée	236 000 \$ fonds municipaux & TECQ
Réparer chemin Knox	45 000 \$ à payer par la subvention PAVL
Achat d'un camion de 1/2 tonne	75 000 \$ à payer avec les fonds municipaux

#### **Pour l'année 2026**

Achat d'une débroussailleuse	225 000 \$ à payer avec les fonds municipaux
Réparation et pavage de routes municipales	320 000 \$ à payer avec les fonds municipaux & TECQ
Réparer chemin Knox	45 000 \$ à payer par la subvention PAVL
Achat d'un camion chasse-neige tandem	485 000 \$ à payer avec les fonds municipaux
Restauration de la jetée	200 000 \$ à payer avec les fonds municipaux & TECQ

#### **Pour l'année 2027**

Réparer diverses routes	120 000 \$ à payer avec les fonds municipaux
Pavage de routes diverses	240 000 \$ à payer avec les fonds municipaux
Réparer le chemin Maryland	45 000 \$ à payer par la subvention PAVL
Achat d'une niveleuse	380 000 \$ à payer avec les fonds municipaux
Restauration de la jetée	200 000 \$ à payer avec les fonds municipaux & TECQ

**(24-12-145)** Il est proposé par la Conseillère McConnell d'adopter le plan de 3 années triennal d'investissement en capital pour les années 2025, 2026 et 2027 tel que présenté. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

**(24-12-146)** Il est proposé par le Conseiller Greer que la séance spéciale soit levée. Adoptée. Le maire s'abstient de voter.

---

Brent Orr, maire

---

Christina Peck, directrice générale